



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(8)/2/Add.3
13 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Huitième session
Buenos Aires, 23-30 septembre 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire
Examen de la mise en œuvre du plan-cadre
stratégique décennal visant à renforcer
la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

Examen des plans de travail des institutions
et organes subsidiaires de la Convention

Plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention

Note du secrétariat

Additif

Examen du projet de plan de travail pluriannuel du Mécanisme mondial (2010-2013)

Résumé

Le présent document donne suite à deux demandes adressées au Mécanisme mondial à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à savoir:

- a) Établir un projet de plan de travail pluriannuel;
- b) Élaborer une stratégie en vue d'exercer concrètement son rôle complémentaire de celui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de coopérer avec le Fonds.

Le plan de travail pluriannuel (2010-2013) du Mécanisme mondial tient compte des observations faites à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, dans le cadre de l'examen par les Parties des projets de propositions du Mécanisme concernant la gestion fondée sur les résultats pour la période quadriennale. Ainsi, les réalisations escomptées sont présentées en plus grand nombre et avec davantage de détails afin de préciser les activités du Mécanisme. Conformément aux recommandations du Comité, le Mécanisme a réduit autant que possible ses efforts au titre des objectifs opérationnels concernant la sensibilisation, et le cadre d'action, pour se consacrer à des activités contribuant directement à accroître les investissements et les apports financiers.

La stratégie de complémentarité et de coopération entre le FEM et le Mécanisme mondial donne un aperçu de la convergence croissante des activités menées par les deux entités, dans le cadre des stratégies de financement intégrées, pour cofinancer davantage de projets du FEM et poursuivre l'effort de mobilisation de ressources au profit de la gestion durable des terres. La stratégie opérationnelle sera mise définitivement au point au vu des décisions de la neuvième session de la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1	4
II. PRÉSENTATION DU PLAN DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU MÉCANISME MONDIAL	2 – 23	4
A. Historique et contexte	2 – 8	4
B. Orientation de l'action du mécanisme mondial	9 – 14	5
C. Objectifs à long terme pour le Mécanisme mondial	15 – 20	6
D. Adaptation à la Stratégie	21 – 23	8
III. PLAN DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU MÉCANISME MONDIAL	24 – 28	9
A. Stratégie de mise ne œuvre	26	9
B. Cadre de gestion axée sur les résultats du Mécanisme mondial pour la période 2010-2013	27 – 28	10
IV. STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE MÉCANISME MONDIAL ET LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL	29 – 32	19

I. INTRODUCTION

1. Le présent document donne suite à deux demandes formulées à la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP 8), tenue à Madrid en 2007. La première concernait l'établissement d'un projet de plan de travail pluriannuel (pour une période de quatre ans), conformément à la décision 3/COP.8¹. La Conférence des Parties avait également demandé au Mécanisme mondial d'établir un projet de programme de travail biennal chiffré et de réviser sa stratégie unifiée et son approche plus volontariste. Ces deux éléments sont présentés dans le document ICCD/COP(9)/5/Add.2. En application de la même décision, le Mécanisme mondial devait aussi élaborer une stratégie en vue de l'exercice concret de son rôle complémentaire de celui du FEM². On trouvera un résumé de cette stratégie au chapitre IV ci-après.

II. PRÉSENTATION DU PLAN DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU MÉCANISME MONDIAL

A. Historique et contexte

2. Le Mécanisme mondial a été créé en tant qu'organe subsidiaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en vertu de l'article 21 de cet instrument. Ses attributions fondamentales découlent du même article. Il fonctionne conformément à ce mandat et son action est orientée par les décisions des sessions de la Conférence des Parties. Il est l'homologue des centres de liaison de la Convention et d'autres entités gouvernementales, en particulier les ministères des finances.

3. Le Mécanisme mondial rend compte à la Conférence des Parties, qui supervise ses programmes de travail et sa stratégie et approuve son budget de base. Ses bureaux se trouvent dans les locaux du Fonds international de développement agricole (FIDA), à qui incombe la maîtrise financière et administrative en vertu du mémorandum d'accord conclu avec la Conférence des Parties. Il travaille en étroite collaboration avec le FIDA, notamment son département chargé des investissements opérationnels et certains autres services tels que ceux chargés des politiques et de la communication.

4. Le Comité de facilitation du Mécanisme mondial, établi par la Conférence des Parties à sa première session (décision 25/COP.1), conseille les approches et les stratégies du Mécanisme; ses membres peuvent échanger des données d'expérience et des informations sur les faits nouveaux dans le domaine de la finance et sur les possibilités d'investissement concernant la Convention. Les trois organismes fondateurs du Comité, à savoir le FIDA, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), appuient le Mécanisme plus directement, notamment par des contributions financières, le FIDA étant le principal bailleur.

¹ ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3/COP.8, par. 17.

² ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3/COP.8, par. 18, al. b iii).

5. Le Mécanisme mondial s'employant principalement à encourager les actions conduisant à mobiliser des ressources financières, comme le dit l'article 21 de la Convention, les nouvelles modalités d'affectation des ressources à la coopération pour le développement ont eu des conséquences majeures sur cette activité, créant des problèmes considérables. Depuis 2005, le Mécanisme fait face à ces différents problèmes en élaborant de nouvelles méthodes et stratégies à l'appui des pays parties touchés. Ceux-ci ont pris acte de cette évolution et, à la septième session de la Conférence des Parties, tenue à Nairobi en 2005, ils ont encouragé le Mécanisme à mettre en œuvre une stratégie unifiée et une approche plus volontariste pour s'attaquer concrètement aux nouveaux problèmes.

6. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la «Stratégie»)³, adopté à la huitième session de la Conférence des Parties, constitue le fondement du système de gestion axée sur les résultats du Mécanisme mondial et l'élément de base de son plan de travail quadriennal et un aspect fondamental de la révision de la stratégie unifiée et de l'approche plus volontariste, comme le prévoit la décision 3/COP.8.

7. À sa septième session, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a recommandé que, dans son plan de travail pluriannuel, le Mécanisme mondial:

a) Réexamine les réalisations escomptées, de sorte que les Parties soient mieux à même de comprendre le rôle et les domaines d'intervention du Mécanisme par rapport au secrétariat de la Convention;

b) Ait recours autant que possible à des indicateurs de résultats chiffrés;

c) Emploie des formules et des expressions plus précises et prévoie des résultats plus concrets, tangibles et mesurables;

d) Mène au titre des objectifs opérationnels 1 et 2 de la Stratégie des activités contribuant au financement et favorisant la réalisation de l'objectif opérationnel 5, qui constitue la tâche principale.

8. À la même session, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a étudié la façon de mesurer les résultats du Mécanisme mondial. Dans l'attente du rapport du Corps commun d'inspection (CCI), qui recommandera la voie à suivre, le Mécanisme envisage de consulter ses partenaires et les investisseurs participant aux cadres nationaux d'investissements intégrés prévus dans la Stratégie pour trouver les procédés de mesure les plus appropriées et les plus justes.

B. Orientation de l'action du Mécanisme mondial

9. Au cours de la période 2010-2013, l'action du Mécanisme mondial sera directement orientée par la Stratégie, c'est-à-dire sur quatre objectifs stratégiques (à long terme) et cinq objectifs opérationnels (à court et moyen terme), fixés pour l'ensemble des pays parties et les autres parties intéressées, qui visent ensemble à une mise en œuvre effective de la Convention entre 2008 et 2018.

³ La Stratégie est énoncée dans l'annexe de la décision 3/COP.8.

10. Compte tenu du mandat du Mécanisme mondial, la Conférence des Parties a décidé (3/COP.8) que, dans le cadre de la Stratégie, le Mécanisme avait une responsabilité de premier plan dans la contribution à apporter à la réalisation de l'objectif opérationnel 5 (Financement et transfert de technologie), consistant à «mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et [à] faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité».

11. La Conférence des Parties a également estimé que le Mécanisme mondial avait un rôle d'appui à jouer dans la réalisation de l'objectif opérationnel 1 (Plaidoyer, sensibilisation et éducation), consistant à «influencer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse», et de l'objectif opérationnel 2 (Cadre d'action), consistant à œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse».

12. Suite aux décisions prises de la huitième session de la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial a révisé sa stratégie unifiée et son approche plus volontariste et élaboré une stratégie de coopération opérationnelle avec le FEM, comme l'avait demandé la Conférence. La stratégie révisée est exposée dans le document ICCD/COP(9)/5/Add.2 et un résumé de la stratégie de coopération avec le FEM est présenté au chapitre IV ci-après.

13. Pour mettre en œuvre la Stratégie, le Mécanisme mondial renforce sa coopération avec les institutions financières internationales et autres organismes internationaux, notamment son Comité de facilitation. Cette activité est particulièrement importante dans l'environnement financier actuel, car il s'agit de mettre en évidence l'importance des liens entre l'accroissement des contributions financières et des investissements au profit de la gestion durable des terres d'une part, et les initiatives relatives aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à d'autres questions essentielles, d'autre part. Le renforcement de la coordination et de la collaboration avec le secrétariat de la Convention est, sur ce plan, déterminant. Les décisions prises à la huitième session de la Conférence des Parties en ce qui concerne la Stratégie prévoient un cadre de mise en œuvre; le Mécanisme mondial et le secrétariat s'emploient actuellement à examiner dans le détail les modalités concrètes de cette mise en œuvre.

14. Lorsque le présent rapport a été établi, le CCI n'avait pas encore achevé son évaluation. Le Mécanisme mondial n'était donc pas informé de ses conclusions et recommandations. Le rapport a été élaboré sur l'hypothèse que le plan de travail quadriennal présenté serait dans l'ensemble conforme aux recommandations du CCI et répondrait aux attentes de la Conférence des Parties pour les quatre prochaines années.

C. Objectifs à long terme pour le Mécanisme mondial

15. Le principal objectif à long terme pour le Mécanisme mondial sur la période quadriennale 2010-2013 coïncide avec l'objectif stratégique 4 de la Stratégie, qui consiste à mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

16. Les objectifs généraux pour le Mécanisme, tels qu'ils sont énoncés dans la stratégie révisée mentionnée précédemment, sont les suivants:

a) Aider les pays parties à mettre en place des cadres d'investissements intégrés face à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et en matière de gestion durable des terres;

b) Rechercher des solutions de financement en coopération et en partenariat avec les institutions nationales et les organismes internationaux, notamment des montages financiers inédits propres à accroître les moyens financiers mis au service de la gestion durable des terres à l'échelon national, et à en faciliter l'accès.

17. Les réalisations escomptées, présentées ci-après, et les résultats du Mécanisme mondial, exposés dans le document ICCD/COP(9)/5/Add.2, contribueront ainsi essentiellement à la réalisation de l'objectif stratégique 4 de la Stratégie.

18. Au cours de la période 2010-2013, le Mécanisme mondial continuera de fournir aux centres de liaison des services d'appui en matière financière, notamment l'affectation de fonds publics, les sources de financement novatrices et les investissements privés. Il appliquera ainsi directement la Stratégie, qui préconise la mise en place de cadres d'investissements intégrés, au moyen de stratégies de financement intégrées, afin que les pays parties accroissent leurs investissements. Compte tenu d'abord de la situation des pays en ce qui concerne la mobilisation et l'affectation de ressources, ensuite de l'importance croissante des priorités nationales du développement dans ce contexte, en particulier l'accès aux moyens de financer la coopération au service du développement, et enfin de l'existence à l'échelon international de fonds verticaux particuliers privés et publics, le Mécanisme mondial s'emploie à devenir une structure innovante et souple aidant les pays parties à accéder à une large gamme de moyens financiers et d'investissements.

19. Durant les quatre prochaines années, le principal instrument auquel le Mécanisme mondial aura recours pour aider les pays parties restera la stratégie de financement intégrée. Pour être utile, une telle stratégie doit favoriser la consolidation d'un environnement porteur et des cadres législatif, institutionnel et incitatif propres à influencer sur la mobilisation des ressources, comme le prévoit la Stratégie au titre de l'objectif opérationnel 5.

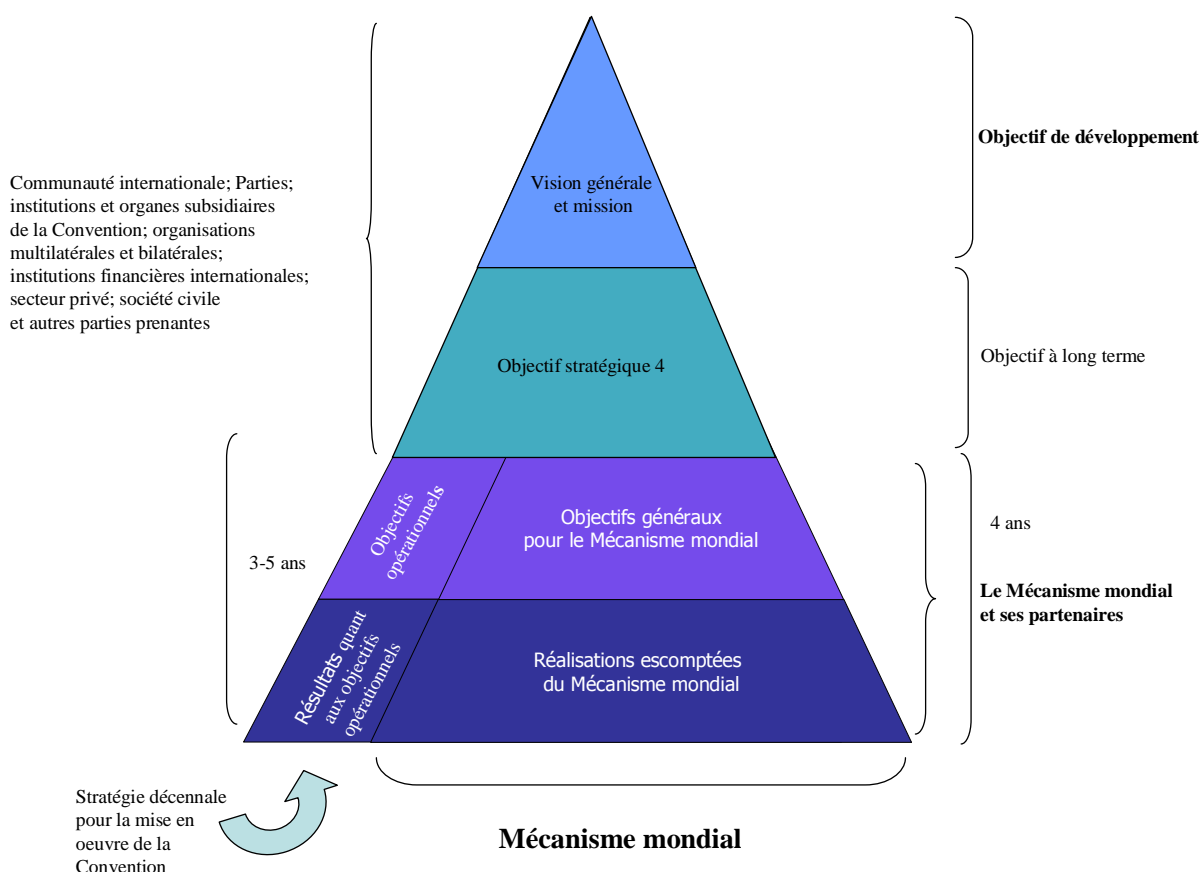
20. Comme le veut son mandat, le Mécanisme mondial offrira une gamme de services de conseil financier incorporés dans des programmes nationaux et des initiatives sous-régionales, en s'appuyant principalement sur sa stratégie de financement intégrée. En outre, il analysera les dossiers des donateurs bilatéraux et multilatéraux, entreprendra la collecte de données et l'analyse des flux financiers, étudiera les sources et les mécanismes de financement nouveaux et novateurs, et évaluera les capacités d'accès aux mécanismes fondés sur le marché. Son programme d'échanges de connaissances et de renforcement des capacités, dans lequel s'inscrivent les ateliers d'élaboration de stratégies de financement intégrées, sera enrichi en fonction du développement des activités de collecte de données et d'analyse.

D. Adaptation à la Stratégie

21. Le Mécanisme mondial a adapté sa méthode de gestion axée sur les résultats à la Stratégie et l'a harmonisée avec le cadre logique du secrétariat de la Convention en termes de nomenclature et d'approche.

22. Comme le montre la figure 1, la gestion axée sur les résultats du Mécanisme est entièrement alignée sur la Stratégie. En ce qui concerne les responsabilités en matière de réalisation, il convient de noter que les réalisations escomptées relèvent de la responsabilité conjointe du Mécanisme mondial et des partenaires avec lesquels il travaille, y compris le secrétariat de la Convention, mais que c'est le Mécanisme qui est tenu pleinement responsable des résultats. Il convient également de noter que la réalisation des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels de la Stratégie incombe à l'ensemble des Parties à la Convention, notamment aux pays parties appuyés par les organes subsidiaires de la Convention, les organismes donateurs et les organisations internationales.

Figure 1: Adaptation du Mécanisme mondial à la Stratégie



23. Il convient de noter que tous les résultats du programme de travail commun élaboré avec le secrétariat font partie intégrante des programmes de travail et budgets biennaux respectifs des deux organes. Dans les tableaux ci-après, ils sont signalés par la lettre «C» (commun).

Les crédits budgétaires alloués aux activités relevant du programme de travail commun font partie des enveloppes budgétaires du secrétariat et du Mécanisme mondial.

III. PLAN DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU MÉCANISME MONDIAL

24. Compte tenu du mandat général attribué au Mécanisme mondial, la Stratégie engage celui-ci, au titre de l'objectif opérationnel 5, à mettre en œuvre un programme de travail visant⁴:

- a) À tisser des relations avec des institutions financières publiques et le secteur privé dans le cadre de stratégies de financement intégrées;
- b) À conseiller les pays parties touchés et les aider à mettre en place des cadres d'investissements intégrés pour tirer parti des ressources nationales, bilatérales et multilatérales;
- c) À Rechercher de nouvelles sources et de nouveaux mécanismes de financement;
- d) À Appuyer la mise en place de plates-formes de financement à l'échelon sous-régional.

25. Vu la nécessité d'intégrer les questions pertinentes dans des cadres et des programmes propres à accroître les flux financiers, le Mécanisme mondial a également, comme il est indiqué ci-dessus, un rôle de soutien à jouer dans la réalisation de l'objectif opérationnel 1, consistant à influencer les parties intéressées et les mécanismes internationaux, nationaux et locaux pour qu'ils s'attaquent efficacement aux problèmes de désertification/de dégradation des terres et de sécheresse, et dans la réalisation de l'objectif opérationnel 2, pour ce qui est de créer un environnement incitant les secteurs et les parties prenantes concernés à prendre en considération le financement de la gestion durable des terres.

A. Stratégie de mise en œuvre

26. Pour atteindre ses objectifs généraux et concrétiser les réalisations escomptées, le Mécanisme mondial s'emploiera:

- a) À fournir un appui technique et favoriser l'échange de connaissances en vue de l'élaboration de stratégies de financement intégrées complètes, associant des sources de financement publiques, privées et de sources nouvelles. Au cours des quatre prochaines années, le Mécanisme entend tirer parti des stages d'élaboration de stratégies de financement intégrées de 2008 et 2009 pour procéder à l'élaboration effective de stratégies à une échelle nettement supérieure, à savoir dans quelque 10 à 15 pays par période biennale, selon les estimations;
- b) À fournir des services de conseil stratégique visant à élargir l'accès aux moyens financiers émanant de sources non classiques telles que la compensation des services écologiques et la mise en œuvre synergique d'accords multilatéraux sur l'environnement, et aux moyens financiers et investissements émanant des domaines de l'adaptation aux changements climatiques, du commerce, du secteur privé, de la sylviculture et de la société civile. Le Mécanisme compte répertorier les sources et les mécanismes nouveaux et les incorporer

⁴ ICCD/COP(8)/16/Add.1, décision 3/COP.8, par. 18 b).

dans les stratégies de financement intégrées, puis à terme dans les cadres d'investissements intégrés. Dix à quinze pays environ devraient ainsi bénéficier de journées d'étude approfondie des mécanismes financiers novateurs dans les domaines en question. Au cours de la seconde période biennale, le Mécanisme devrait contribuer à l'incorporation des sources et mécanismes nouveaux dans les cadres d'investissements intégrés;

c) À coopérer avec les donateurs nationaux, les institutions financières et les organisations multilatérales et les autres investisseurs potentiels, et à nouer des partenariats pour faciliter l'harmonisation avec les priorités nationales fixées dans les cadres d'investissements intégrés. Il s'agit là d'un principe fondamental de l'approche à l'échelon national que le Mécanisme applique dans tous les pays où il a une activité, et qui consiste à tirer parti autant que possible des structures existant dans le pays pour éviter la multiplication des plates-formes et des structures de coordination et de consultation. Dans chaque pays, le Mécanisme compte mobiliser les investisseurs potentiels à un stade très avancé pour s'assurer de leur adhésion aux cadres d'investissements. Sachant que le Mécanisme n'a pas de représentation permanente dans les pays, cette démarche est également essentielle pour garantir la viabilité de l'initiative et la continuité de l'appui à long terme;

d) À élaborer en partenariat des documents de référence tels que des études des politiques économiques, des suivis des flux financiers et des investissements, des examens des dépenses publiques et des portefeuilles de projets, des guides institutionnels et des mécanismes budgétaires, et plus particulièrement des analyses des aspects financiers de la dégradation des terres. Au cours des quatre prochaines années, le Mécanisme se donne pour tâche d'affiner et d'appliquer plus souvent sa méthode d'examen des portefeuilles de projets, en s'appuyant sur les travaux de 2008 et 2009. Il prévoit de réaliser au moins deux de ces examens par période biennale et d'étendre la méthode aux initiatives bilatérales et nationales pour le suivi des flux financiers. Sous réserve des décisions qui seront prises à la neuvième session de la Conférence des Parties, il prévoit également de participer de plus près à l'analyse des données financières des rapports nationaux soumis à la Conférence.

B. Cadre de gestion axée sur les résultats du Mécanisme mondial pour la période 2010-2013

27. On trouvera ci-après la définition de quelques termes et le cadre de résultats proposé pour les quatre prochaines années.

Objectifs opérationnels au titre de la Convention: Objectifs opérationnels adoptés dans la Stratégie pour la période 2008-2018.

Résultats au titre de la Convention: Résultats fixés pour toutes les Parties à la Convention et autres parties prenantes, tels qu'ils ont été définis pour chaque objectif opérationnel dans la Stratégie.

Réalisations escomptées: Ce que le Mécanisme mondial doit en principe réaliser avec ses partenaires, y compris les pays en développement touchés, les partenaires de la coopération pour le développement et les investisseurs.

Indicateurs de résultats: Dimension quantitative ou qualitative des réalisations escomptées, que le Mécanisme mondial compte pouvoir mesurer au cours des deux ou quatre prochaines années. Les valeurs cibles pour 2012-2013 sont approximatives, car le Mécanisme ne peut pas prévoir le volume des contributions volontaires des pays parties sur quatre ans; il ne peut se fonder que sur le cycle de planification biennal de la Conférence des Parties.

Tableau 1. Plan de travail quadriennal relatif à l'objectif opérationnel 5 (Financement et transfert de technologie)

Objectif opérationnel 5 (Financement et transfert de technologie) Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité	
Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
5.1.01 Les plates-formes sous-régionales de financement de la gestion durable des terres remplissent leur rôle avec l'appui du Mécanisme mondial.	Nombre de plates-formes sous-régionales de financement de la gestion durable des terres remplissant leur rôle avec l'appui du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 12 Cible 2010-2011: 18 Cible 2012-2013: 15
5.1.02 Les pays parties touchés adoptent des stratégies de financement intégrées au profit de la gestion durable des terres.	Nombre de stratégies de financement intégrées du Mécanisme mondial adoptées par les pays parties touchés Valeur 2008-2009: 5 Cible 2010-2011: 17 Cible 2012-2013: 20
5.1.03 Les pays parties touchés mettent en œuvre des stratégies de financement intégrées au profit de la gestion durable des terres.	Nombre de pays parties touchés mettant en œuvre des stratégies de financement intégrées, conçues par le Mécanisme mondial, au profit de la gestion durable des terres Valeur 2008-2009: 4 Cible 2010-2011: 18 Cible 2012-2013: 18

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
5.2 Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.	La conjoncture économique et politique ne fait pas obstacle à la réalisation des objectifs prioritaires fixés par les pays parties développés. Les stratégies d'investissement intégrées au profit de la gestion durable des terres sont élaborées sous la direction des pays en développement.

Réalizations escomptées	Indicateurs de résultats
5.2.01 Meilleure perception et connaissance des avantages économiques des investissements dans la gestion durable des terres en vue de la réalisation des objectifs de développement	<p>Nombre de pays parties développés ayant recours aux méthodes et aux documents de référence du Mécanisme mondial pour évaluer les investissements dans la gestion durable des terres</p> <p>Valeur 2008-2009: 9 Cible 2010-2011: 10 Cible 2012-2013: 11</p>
5.2.02 Les pays développés financent de plus en plus l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de financement intégrées au profit de la gestion durable des terres, dans le cadre de leur coopération bilatérale avec les pays concernés.	<p>Nombre de programmes d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de financement intégrées au profit de la gestion durable des terres appuyés par le Mécanisme mondial et financés directement par les partenaires pour le développement</p> <p>Valeur 2008-2009: 8 Cible 2010-2011: 10 Cible 2012-2013: 11</p>
5.2.03 Les pays développés financent de plus en plus les cadres d'investissements intégrés au profit de la gestion durable des terres.	<p>Accroissement en pourcentage de l'effort de financement des pays développés de l'appui aux cadres d'investissements intégrés au profit de la gestion durable des terres, promu par le Mécanisme mondial, selon les données du Moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres FIELD</p> <p>Valeur 2008-2009: n.d. Cible 2010-2011: 10 % Cible 2012-2013: 15 %</p>

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
5.3 Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes.	Les institutions financières, les mécanismes et les fonds internationaux accordent davantage d'importance aux questions relatives à la gestion durable des terres et investissent davantage dans ce domaine.
Réalizations escomptées	Indicateurs de résultats
5.3.01 Les centres de liaison de la Convention se mettent en rapport avec les centres de liaison des institutions financières internationales dans les pays concernés pour les inciter à financer davantage les initiatives de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et la promotion d'une gestion durable des terres.	<p>Nombre d'interventions des centres de liaison des institutions financières internationales dans les domaines de la désertification, de la dégradation des terres, de la sécheresse et de la gestion durable des terres, encouragées par les centres de liaison de la Convention avec l'appui du Mécanisme mondial</p> <p>Valeur 2008-2009: 5 Cible 2010-2011: 5 Cible 2012-2013: 10</p>

<p>5.3.02 Meilleure connaissance, dans les institutions financières internationales, de la logique d'investissement dans la gestion durable des terres en vue d'atteindre les objectifs fixés au titre de la coopération pour le développement</p>	<p>Nombre d'examen de portefeuilles de projets menés par des institutions financières internationales et des organismes bilatéraux, en collaboration avec le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 2 Cible 2010-2011: 2 Cible 2012-2013: 2</p>
<p>5.3.03 Les pays parties touchés adoptent des programmes qui donnent lieu à un cofinancement.</p>	<p>Proportion de cofinancements s'associant aux investissements du FEM et d'autres mécanismes et fonds dans le cadre des programmes auxquels participe le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 1:2 Cible 2010-2011: 1:4 Cible 2012-2013: 1:4</p>

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
<p>5.4 Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.</p>	<p>L'utilité réelle des sources et des mécanismes financiers novateurs pour la gestion durable des terres et la Convention peut être évaluée de façon appropriée. Les nouvelles sources de financement s'ajoutent aux autres sources.</p>
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
<p>5.4.01 Les pays parties sont en mesure de reconnaître les nouvelles ressources et les possibles moyens d'y accéder dans le domaine de la gestion durable des terres.</p>	<p>Des modules sectoriels sur les nouvelles ressources sont mis au point et présentés dans les pays. Valeur 2008-2009: 1 Cible 2010-2011: 5 Cible 2012-2013: 4</p>
<p>5.4.02 Des ressources sont mobilisées au profit de la gestion durable des terres auprès de sources et de mécanismes de financement novateurs.</p>	<p>Nombre de pays et de sous-régions bénéficiant d'une aide à la mobilisation de moyens de financement novateurs apportée par le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 10 Cible 2010-2011: 16 Cible 2012-2013: 16</p>

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
5.5 L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.	Des technologies appropriées sont accessibles aux fins de la gestion durable des terres et des moyens de financement sont disponibles. Des intérêts et des préoccupations apparaissent entre partenaires de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.
Réalizations escomptées	Indicateurs de résultats
5.5.01 Les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud permettent aux pays parties touchés d'accéder au savoir sur les transferts de technologie.	Nombre d'initiatives permettant de mieux faire connaître les transferts de technologie dans les contextes de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et de la gestion durable des terres Valeur 2008-2009: n.d. Cible 2010-2011: 4 Cible 2012-2013: 4

Tableau 2. Plan de travail quadriennal relatif à l'objectif opérationnel 1 (Plaidoyer, sensibilisation et éducation)

Objectif opérationnel 1 (Plaidoyer, sensibilisation et éducation)	
Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse	
Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
Réalizations escomptées	Indicateurs de résultats
1.1.01 Les principales parties concernées ont à leur disposition une plus large sélection de documents sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et les synergies dans ces domaines.	Nombre d'opérations de diffusions de documents d'information sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et les synergies dans ces domaines Valeur 2008-2009: 8 Cible 2010-2011: 8 Cible 2012-2013: À déterminer

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
1.2 Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les instances internationales compétentes, notamment celles qui s'occupent de commerce agricole, d'adaptation aux changements climatiques, de préservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources naturelles, de développement rural, de	Les Parties soutiennent activement et confirment le rôle et le mandat de la Convention en ce qui concerne les relations avec les autres instances. Les instances internationales sont disposées à prendre en considération et intégrer la gestion durable des terres dans leurs réflexions et leurs décisions.

développement durable et de lutte contre la pauvreté.	
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
1.2.01 Les aspects financiers de la gestion durable des terres sont examinés par les instances compétentes.	Nombre d'instances auxquelles le Mécanisme mondial participe qui examinent les aspects financiers de la gestion durable des terres Valeur 2008-2009: 14 Cible 2010-2011: 15 Cible 2012-2013: 15

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
1.3 Les associations civiles et les milieux scientifiques du Nord et du Sud sont de plus en plus largement associés en tant que parties intéressées aux activités liées à la Convention; leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.	Les pays parties acceptent les associations civiles comme partenaires de l'élaboration et de la mise en œuvre des cadres d'investissements intégrés. Les associations civiles sont suffisamment encouragées à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des cadres d'investissements intégrés et à y consacrer des ressources.
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
1.3.01 Les associations civiles participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de financement intégrées et des cadres d'investissements intégrés.	Nombre de stratégies de financement intégrées et de cadres d'investissements intégrés soutenus par le Mécanisme mondial, auxquels les associations civiles participent Valeur 2008-2009: 9 Cible 2010-2011: 24 Cible 2012-2013: 24
1.3.02 Les contributions du Mécanisme mondial ont pour effet direct d'inciter les milieux scientifiques à rassembler les arguments économiques plaidant pour l'accroissement des investissements dans la gestion durable des terres.	Nombre de contributions du Mécanisme mondial, au moyen des stratégies de financement intégrées, des cadres d'investissements intégrés, du moteur de recherche FIELD et des analyses financières (examens des portefeuilles de projets et des dépenses publiques notamment), soutenant les initiatives des institutions scientifiques relatives au financement de la gestion durable des terres Valeur 2008-2009: 3 Cible 2010-2011: 3 Cible 2012-2013: 3

Tableau 3. Plan de travail quadriennal relatif à l'objectif opérationnel 2 (Cadre d'action)

Objectif opérationnel 2 (Cadre d'action) Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse	
Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
2.1 Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées recommandées en vue de les supprimer.	La position de la Convention est renforcée dans les ministères d'exécution et dans les organismes nationaux de coordination. Il existe une volonté politique de prendre en considération l'ensemble des facteurs politiques et socioéconomiques de la dégradation des terres.
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
2.1.01 Les pays parties sont conscients des facteurs financiers de la désertification et de la dégradation des terres, et des obstacles que rencontre la gestion durable des terres.	Nombre de pays parties analysant les facteurs financiers dans le contexte des stratégies de financement intégrées conçues par le Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 13 Cible 2010-2011: 14 Cible 2012-2013: 10

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
2.2 Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissements intégrés.	Les pays parties ont recours aux stratégies de financement intégrées et à des approches semblables pour renforcer la mise en œuvre de leur programme d'action national.
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
2.2.01 L'élaboration de stratégies de financement intégrées au profit de la gestion durable des terres contribue à l'alignement du programme d'action national sur la Stratégie associée à la Convention.	Nombre de résultats des stratégies de financement intégrées utilisés pour réviser et aligner le programme d'action national Valeur 2008-2009: 11 Cible 2010-2011: jusqu'à 28, selon la demande nationale Cible 2012-2013: jusqu'à 25, selon la demande nationale

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
2.3 Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement.	Les pays parties touchés intègrent de plus en plus leur PAN dans leur plan stratégique national.
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
2.3.01 Les stratégies de financement intégrées mettent en évidence les possibilités d'investissement au profit des priorités du PAN dans les documents relatifs au développement tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans et politiques sectoriels et d'investissement.	Nombre de pays parties touchés soutenus par le Mécanisme mondial qui se concentrent de façon stratégique sur les liens entre le développement, la réduction de la pauvreté et le financement de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et de la gestion durable des terres Valeur 2008-2009: 26 Cible 2010-2011: 32 Cible 2012-2013: 30

Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
2.4 Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.	Les pays parties développés accordent une plus grande importance aux objectifs de la Convention et y consacrent davantage d'investissements.
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
2.4.01 La gestion durable des terres est prise en compte de façon systématique dans les politiques de développement des pays parties développés.	Nombre d'actions menées conjointement par le Mécanisme mondial et les pays parties développés Valeur 2008-2009: 9 Cible 2010-2011: 9 Cible 2012-2013: 9
Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
2.5 Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la diversité biologique, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces effets sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.	Les organismes d'exécution sont disposés à coopérer et s'emploient à réaliser des synergies. La remise en état des terres est considérée comme un moyen de s'attaquer aux problèmes soulevés dans les autres conventions de Rio.

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
2.5.01 Davantage de moyens financiers au profit de la gestion durable des terres, grâce à la mise en œuvre synergique des conventions de Rio	Nombre d'initiatives synergiques permettant d'accroître les moyens financiers au profit de la gestion durable des terres, menées avec l'appui du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 14 Cible 2010-2011: 13 Cible 2012-2013: 13

28. Outre les informations concernant les travaux du Mécanisme mondial dans le cadre des objectifs opérationnels 5, 1 et 2 fournies ci-dessus, on trouvera ci-après des informations sur les fonctions de gestion et d'administration du Mécanisme, sous les rubriques de la direction et de l'administration.

Tableau 4. Plan de travail quadriennal relatif aux activités de direction et d'administration

Objectif opérationnel X (Direction et administration)	
Catégorie de résultats:	Risques/hypothèses:
X.1: Direction et administration	Des ressources et des compétences sont disponibles pour contribuer au bon fonctionnement du Mécanisme mondial.
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
X.1.01 Le Mécanisme mondial participe effectivement en ce qui concerne le financement de la mise en œuvre de la Convention, aux stratégies, aux débats et aux partenariats internationaux, au bénéfice de la Convention et des pays parties.	Participation à des groupes de travail et à des activités de coopération, de coordination et de surveillance Valeur 2008-2009: 3 Cible 2010-2011: 4 Cible 2012-2013: 4
	Proportion du budget de base adopté par la Conférence des Parties reçue au profit des activités du Mécanisme mondial Valeur 2008-2009: 0,25 Cible 2010-2011: 0,25 Cible 2012-2013: 0,25
	Approbation des contributions du Mécanisme mondial par le Président du FIDA Valeur 2008-2009: 2 Cible 2010-2011: 2 Cible 2012-2013: 2

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats
X.1.01	<p>Nombre d'initiatives relatives au financement de la gestion durable des terres menées conjointement par le Comité de facilitation et le Mécanisme mondial</p> <p>Valeur 2008-2009: 3 Cible 2010-2011: 4 Cible 2012-2013: 4</p>
X.1.02 Gestion efficace et transparente du programme de travail et des ressources financières	<p>Gestion axée sur la qualité et les résultats</p> <p>Valeur 2008-2009: n.d. Cible 2010-2011: Système mis en place Cible 2012-2013: Système mis en œuvre</p>
	<p>Les résultats de l'audit du FIDA concernant le Mécanisme mondial sont satisfaisants.</p> <p>Valeur 2008-2009: Oui Cible 2010-2011: Oui Cible 2012-2013: Oui</p>
	<p>Montant en euros des contributions volontaires collectées auprès des donateurs</p> <p>Valeur 2008-2009: 8 millions Cible 2010-2011: 10 millions Cible 2012-2013: 12 millions</p>
	<p>Nombre d'initiatives de perfectionnement du personnel et de constitution d'équipes</p> <p>Valeur 2008-2009: 4 Cible 2010-2011: 5 Cible 2012-2013: 5</p>
X.1.03 Information à grande échelle sur les services fournis par le Mécanisme mondial au titre de la Convention	<p>Nombre quotidien de visiteurs du site Web</p> <p>Valeur 2008-2009: 400 Cible 2010-2011: 500 Cible 2012-2013: 600</p>

IV. STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE MÉCANISME MONDIAL ET LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

29. Selon la Stratégie associée à la Convention, le Mécanisme mondial doit élaborer une stratégie en vue d'exercer concrètement son rôle complémentaire de celui du Fonds pour l'environnement mondial et de coopérer avec celui-ci à tous les niveaux. Cette stratégie de renforcement de la complémentarité et de la coopération entre le Mécanisme et le FEM donne une idée de la convergence croissante des activités menées par les deux organes, dans le cadre des stratégies de financement intégrées, pour cofinancer davantage de projets du FEM et maintenir les efforts de mobilisation de ressources au profit de la gestion durable des terres. Elle sera parachevée au vu des décisions de la neuvième session de la Conférence des Parties.

30. La stratégie pour le Mécanisme mondial et le FEM comporte deux objectifs:

Objectif 1: «Multiplier dans toutes les régions les initiatives favorisant le développement du cofinancement au profit des interventions du FEM et des organes de la Convention aux échelons national et (sous-)régional»

31. Les activités menées au titre de cet objectif ont pour but d'aider les pays à instaurer des conditions favorables. Elles consistent notamment à clarifier les objectifs des programmes visant une gestion durable des terres, à faire en sorte que les pays s'engagent à lancer des réformes essentielles et à les diriger, à mettre en œuvre des politiques sectorielles et des politiques intégrées solidement établies et à s'assurer du soutien et de la participation financière des partenaires nationaux et internationaux. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif, le Mécanisme mondial jouera un rôle de premier plan dans la recherche de solutions de cofinancement conçues pour couvrir le coût de fond (c'est-à-dire le coût des activités de développement) des interventions du FEM, et de fonds supplémentaires destinés à élargir à l'échelle mondiale les avantages écologiques obtenus. Les stratégies de financement intégrées et les cadres d'investissements intégrés seront les principaux outils de mobilisation de fonds et l'on poursuivra la création de plates-formes de financement novatrices aux échelons national, régional et sous-régional. Les actions seront entreprises en étroite collaboration avec les organismes dépendant du FEM et les autres parties nationales ou internationales intéressées.

Objectif 2: «Renforcer la convergence des politiques, stratégies et méthodes du FEM et des organes de la Convention visant à accroître l'efficacité des financements au profit de la gestion durable des terres et à multiplier ceux-ci à l'échelon international»

32. Cet objectif consiste à renforcer en amont la convergence des politiques, stratégies et méthodes du FEM et des organes de la Convention relatives à la gestion durable des terres. Pour le réaliser, le Mécanisme mondial collaborera étroitement avec le secrétariat de la Convention et les principaux partenaires concernés. Des mesures seront prises pour encourager les parties concernées aux échelons national, régional et sous-régional à incorporer les politiques, stratégies et méthodes du FEM dans des stratégies de financement intégrées en vue de collecter davantage de fonds au profit de la gestion durable des terres. Le Mécanisme mondial contribuera à renforcer les interventions du FEM en s'appuyant sur les résultats de ses recherches sur la mise en œuvre synergique des accords multilatéraux sur l'environnement et en tirant parti des sources de financement nouvelles. Enfin, il contribuera à éclairer les politiques du FEM relatives à la gestion durable des terres et à plaider pour l'accroissement des moyens financiers destinés au domaine primordial de la lutte contre la dégradation des terres.
